

## A la rencontre des herbes folles

Publié le 24/07/2018 à 04:55 | Mis à jour le 24/07/2018 à 04:55



Un parcours instructif et convivial.

© Photo NR

Une bonne vingtaine de personnes participaient samedi en fin de matinée à la sortie nature organisée par le CDPNE (\*) et animée par Thierry Moreau, chargé d'études. La promenade, le long du port de la Creusille, avait pour objectif de découvrir et d'identifier les très nombreuses petites plantes qui poussent au pied des murs. A ce propos, l'animateur a rappelé les contraintes subies par ces plantes en milieu urbain – herbicides, sécheresse, piétinement – et leurs stratégies pour se maintenir et survivre.

Il a ensuite décrit minutieusement toutes les plantes rencontrées et indiqué leurs propriétés, de la renouée à l'orge des rats, du picris à la cymbalaire des murailles et de la laitue scariote au laiton maraîcher, pour n'en citer que quelques-unes. Dans la charrette aux herbes folles, plusieurs exemplaires du Guide des plantes sauvages des villes de France avaient été mis à la disposition des participants.

*(\*) Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement, 34 avenue Maunoury, Blois, tél. 02.54.51.56.70.*

## « Zéro pesticide ” : Saint-Amand s’engage.

NR Publié le 08/05/2018



*Serge Lepage, maire, a signé la charte « Objectif zéro pesticide ». © Photo NR*

Vendredi soir, à la salle d’honneur de la mairie, il a été procédé à la signature de la charte « Objectif zéro pesticide » entre la commune et les partenaires de l’accompagnement, le Comité départemental de la protection de la nature et de l’environnement de Loir-et-Cher (CDPNE) et la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Frédon) Centre-Val de Loire, en présence de Serge Lepage, maire, Daniel Besnard, président du CDPNE, Georges Motteau, président du syndicat de la Brenne, Thierry Moreau, chargé d’études au CDPNE, des adjoints et conseillers municipaux, des représentants d’associations locales et des agents de la commune.

Le conseil municipal a décidé de s’engager dans une démarche « Objectif zéro pesticide » sur proposition du Syndicat de la Brenne. La démarche comprend des actions d’accompagnement technique via la réalisation d’un plan d’entretien communal, la mise en œuvre des bonnes pratiques phytosanitaires et le développement des techniques alternatives en substitution des produits phytosanitaires ainsi que des actions de communication et de sensibilisation à destination des élus, du grand public et des scolaires pour faire connaître les enjeux de la réduction de l’usage des pesticides et l’engagement de la commune.

Daniel Besnard a rappelé les contours de l’étude et insisté sur « l’importance d’associer les scolaires à ce projet pour garantir l’avenir de la démarche. »

Serge Lepage a évoqué l’importance de préserver les cours d’eau tout en faisant un aparté sur la nécessité de s’intéresser également aux rejets émanant des assainissements non collectifs, sources de pollution dans les fossés et rivières. Il préconise de vérifier le bon fonctionnement de ceux-ci en plus de la conformité de l’installation. Il termine en signalant que « dans le domaine de l’utilisation des produits phytosanitaires, les agriculteurs ont fait de très gros progrès depuis une quinzaine d’années. »

Quant à Georges Motteau, satisfait de l’inscription de la commune à ce projet en raison de son positionnement en tête du bassin de la Brenne, regrette que d’autres communes n’aient pas la même volonté et que la communauté d’agglomération Territoires vendômois ne veuille pas confier au Syndicat de la Brenne ou tout autre syndicat compétent, la gestion de la compétence gestion des milieux aquatiques sur son territoire.

# Débattre des pesticides et du glyphosate.

par Charles Jouteux | 27 Nov 2017 | Sur la Place Publique | 0 commentaires



Cette semaine, une émission rallongée d'une demie-heure.

Je n'ai pas eu le courage d'arrêter la discussion avec mes invités, tellement les échanges étaient intéressants !

Une fois de plus, l'actualité nous rattrape Sur La Place Publique.

Avec les indécisions des pays européens sur le renouvellement de l'autorisation de Mise sur le Marché du glyphosate, le débat sur sa dangerosité et sur son utilisation se pose à nouveau.

Interdit aux collectivités territoriales sur l'espace public (à quelques exceptions près) depuis janvier 2017, prochainement interdit à la vente aux particuliers en 2019, que faire du glyphosate dans son usage agricole, le plus important ?

Avec les soupçons lourds de corruption et d'influence de Monsanto, producteur du RoundUp, pesticide au glyphosate le plus répandu, sur les instances européennes de sécurité alimentaire, le grand public a-t-il les moyens de se faire une opinion sincère sur cette question ?

C'est ce dont nous allons parler dans l'émission de cette semaine avec nos invités :

Thierry Moreau, chargé d'étude au Comité Départemental de Protection de la Nature et de l' Environnement.

Franck Baechler, conseiller agricole pour la Chambre d'Agriculture et exploitant nouvellement implanté en agriculture de conservation

Claude Golandeau, agriculteur en agriculture biologique.

---

Sélection musicale :

Générique : Janko Nilovic – Blue Stone

Francis Bebey – Sanza Nocturne

Perseides – Douceur Sucrée

# Le zéro pesticide à l'accueil de loisirs

Publié le 10/11/2017



A la recherche de trous ou fissures pour mettre les graines. © Photo NR

Sur quatre demi-journées, lors des vacances de Toussaint, à l'accueil de loisirs, Lucie Rocco, animatrice au CDPNE (Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement), a sensibilisé les enfants au zéro pesticide dans les rues de Saint-Gervais. Cette animation s'inscrit dans la démarche engagée par la commune sur cet objectif à atteindre. Jeudi 2 novembre, l'animation liée à la réalisation de boulettes de terre et d'argile dans lesquelles étaient introduites des graines, destinées à être dispersées dans les rues a remporté un franc succès. « *Depuis le début de la semaine, nous avons réalisé un quiz avec les affiches du CDPNE, un modelage, à partir d'argile, représentant des insectes, en utilisant des feuilles, de la mousse, observé dans le jardin plantes, insectes, récupéré des graines* », soulignent Julia et Sila.

Répartis en trois groupes, emmenés par Alice, Amandine et Maxine, dans les rues, les enfants ont placé les boules de graines dans les trous et fissures des murs ou des trottoirs. « *Le terme mauvaise herbe est à bannir ! on ne parle que d'herbes folles ou sauvages. Elles ont toutes leur utilité : attirer les insectes, soigner, être consommées,...* », précise Lucie Rocco.

D'autres activités liées à la nature ou au sport étaient proposées pendant les vacances ainsi qu'une animation sur la motricité assurée par l'Ufolep. D'autres thèmes avec atelier de pâtisserie, yoga, portrait sur un tableau... et un inévitable clin d'œil à la fête de Halloween, la veille de la Toussaint. Un programme chargé pour les dix animateurs qui se sont succédé sur les deux semaines.

**Jacques BRACONNIER**  
Correspondant NR

## Cheverny. Objectif zéro pesticide pour la commune



Lionella Gallard a signé la charte Objectif zéro pesticide pour sa commune de Cheverny.

Objectif zéro pesticide à Cheverny. La municipalité a décidé fin 2015 de s'engager dans une démarche de réduction de l'utilisation des pesticides dans l'entretien des espaces communaux. Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour détruire des herbes, des insectes, des champignons ou tout autre organisme jugé nuisible.

Désherber sans désherbant, c'est possible. Il suffit d'arracher les mauvaises plantes, d'utiliser le paillage et de mettre en place des plantes couvre-sol notamment dans les massifs, au pied des arbres, du mobilier urbain. Les techniques curatives (binettes, balayage) ou mécaniques de style rotofil, brosses mécaniques ou thermiques permettent de contenir et d'éliminer les herbes spontanées sans avoir recours aux pesticides.

Mais doit-on éliminer toutes les herbes folles qui poussent spontanément dans les rues et les villages ? Ces vagabondes qui s'invitent sur les trottoirs, au pied des murs, dans les joints des caniveaux, entre les pierres des murs sont de véritables petits coins de nature qui peuvent s'épanouir au pas des portes d'entrée si on les laisse faire. Ces plantes parfaitement adaptées aux exigences de la ville ne demandent aucun entretien mais doivent simplement être contenues pour ne pas devenir trop envahissantes.

Lionella Gallard, maire de la commune, a donc signé la charte « Objectif zéro pesticide » avec le Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement et la Fredon Centre-Val de Loire qui précise les engagements entre la commune et les partenaires techniques, des élus et des agents aux dangers des pesticides et aux techniques alternatives au désherbage chimique. Ce projet permet à Cheverny de préserver l'environnement et engage la commune à conserver un espace naturel, accueillant et vertueux. Cela se décline également avec d'autres démarches : l'inventaire de la biodiversité communale, la création de l'éco-site (installation des toilettes sèches au lavoir, de panneaux pédagogiques sur la faune et la flore), le prix régional de la biodiversité obtenu en 2014 dans le cadre du label « Ville et village fleuris ».

La Nouvelle République 09/03/2016

Cor. NR : Martine Bigot

## La chasse aux pesticides est ouverte



**Comme affiché, l'aire de jeux de la rue de la mairie est un espace sans pesticide. - dr**

La France est le premier consommateur européen de pesticides et le quatrième au niveau mondial avec des conséquences graves sur l'environnement et des risques pour les utilisateurs et la population d'où la nécessité de limiter leur utilisation.

Vendredi, en présence du maire Simone Gaveau et d'une vingtaine d'habitants, Thierry Moreau, du CDPNE (Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement) et Marien Lesourd, du Frédon Centre (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles), présentaient les dangers de ces produits et les avantages apportés par les méthodes alternatives.

La commune, de son côté, n'avait pas attendu 2020, date à laquelle les pesticides seront interdits d'utilisation pour les collectivités territoriales, pour mettre en place une prévention curative comme le désherbage manuel, le plus efficace, et bientôt thermique et aussi « accepter une végétation spontanée au pied des murs dans certaines rues » comme le préconise Thierry Moreau.

Pour terminer, le représentant du Frédon rappela les conditions dans lesquelles doivent être conservés les produits dangereux et de bien prendre connaissance de leur mode d'emploi, il rappela également aux jardiniers amateurs qu'ils pouvaient compter sur l'aide gratuite d'alliés comme les insectes et les vers de terre pour réduire l'utilisation de ces pesticides.

La Nouvelle République 14/04/2015

## Phytoprotecteurs en ville : un an pour s'en passer



Après les informations en salle, discussion sur le terrain autour du fleurissement des trottoirs à La Chaussée-Saint-Victor, dans un quartier expérimental « Zéro pesticides ».

**Plus de désherbants chimiques dans les zones non agricoles au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ! Les élus et agents des collectivités peuvent être aidés à relever ce défi.**

Entre nous, je vous livre mon truc, valable pour éradiquer 75 % des pousses d'herbe des caniveaux et trottoirs : passez la balayeuse municipale toutes les semaines ! L'affirmation aura au moins eu le mérite de détendre un peu l'assistance, ce jeudi matin dans la salle communale de La Chaussée-Saint-Victor.

Car le rappel de la nouvelle règle du jeu, votée en juillet dernier (lire par ailleurs), en ouverture de cette journée d'information et de partage d'expériences, n'a pas fait rire les quelque 60 élus locaux et agents territoriaux réunis. « Initialement prévue en 2020, l'interdiction totale d'utilisation de produits phytosanitaires dans les zones non agricoles a été avancée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la loi de transition énergétique, a exposé Benoit Lonqueu, vice-président de la chambre d'agriculture, organisatrice de la journée, il vous reste à peine plus d'un an pour réagir ! »

Certaines communes sont déjà engagées dans la réduction de l'utilisation des pesticides, voire dans une démarche « Zéro pesticides ». Mais la grande majorité d'entre elles en est encore au stade de la réflexion. Or, un an, c'est bien vite passé quand on détaille ce qu'il faut mettre en place pour relever ce défi.

**" Que les élus soient convaincus "**

« Il ne s'agit pas seulement de choisir une technique alternative préventive ou curative, prévient Thierry Moreau, chargé de mission au CDPNE (\*), il faut d'abord que les élus soient convaincus et parlent d'une même voix. C'est indispensable pour que les agents aient un cadre d'intervention cohérent, parce que gérer l'herbe sur un trottoir, ce n'est pas une tâche évidente ! »

Dernier volet indispensable à un abandon réussi des pesticides, la communication envers la population. Un déplacement dans un quartier expérimental « Zéro pesticides » à La Chaussée-Saint-Victor a permis d'évoquer quelques exemples. Comme la distribution de graines pour inciter les habitants à fleurir les pieds de mur, toujours difficiles à gérer, « ce qui fera passer l'herbe inaperçue ».

Que ce soit la chambre d'agriculture qui propose d'établir un « plan de désherbage communal », le CDPNE qui offre un accompagnement global (technique et communication) vers une démarche « Zéro pesticides » ou d'autres prestataires, les collectivités peuvent trouver des ressources, et des aides financières, pour les aider à franchir ce pas. A condition, ont souligné tous les intervenants de cette journée, d'intégrer une donnée fondamentale : l'espace public va changer d'aspect. Admettre que des herbes folles sur un trottoir, ce n'est pas sale, prendra sûrement plus d'un an.

(\*) Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement.

La Nouvelle République 30/10/15 Catherine Simon



Loir-et-Cher

## Objectif zéro pesticide

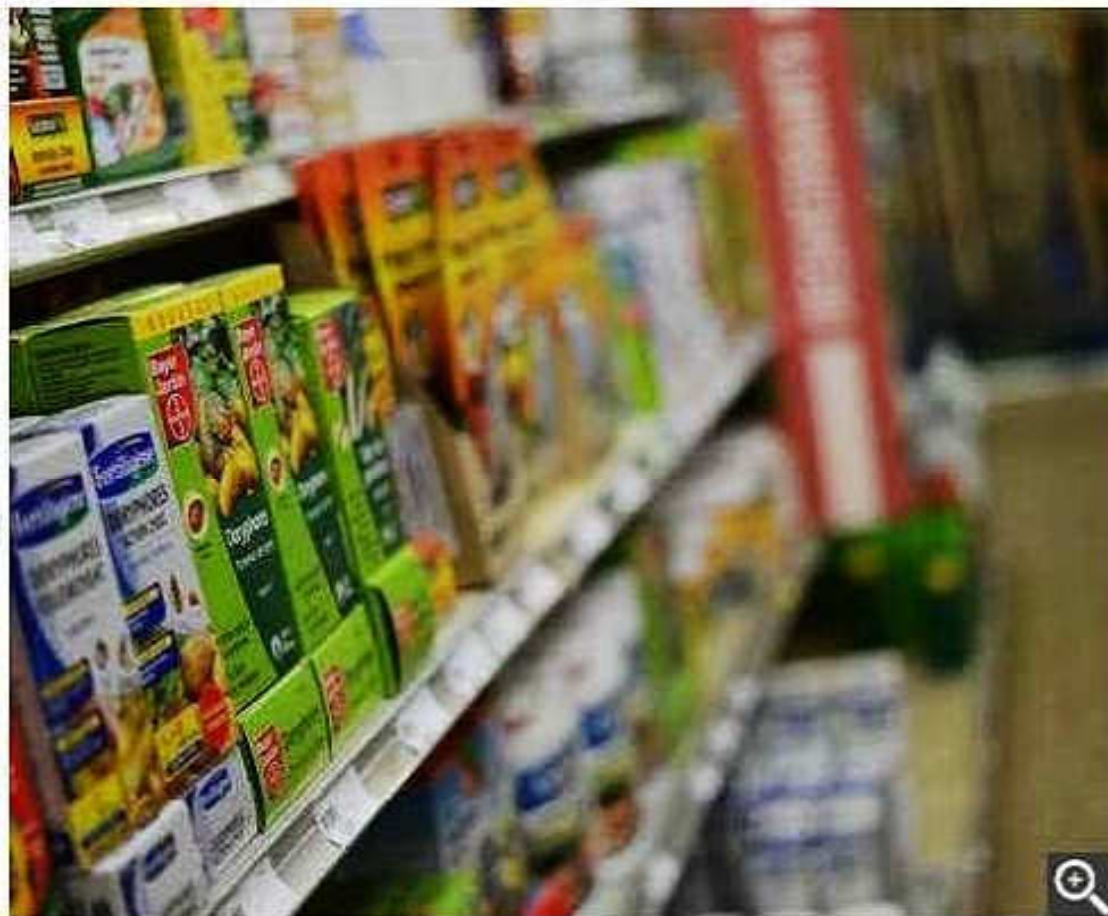
25/03/2014 05:35

La 9<sup>e</sup> Semaine pour les alternatives aux pesticides débute ce mardi, relayée par le CDPNE en partenariat avec la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredon Centre). Depuis 2009, le CDPNE propose d'accompagner les communes dans leur démarche de réduction de l'utilisation des pesticides sur le territoire des Pays des châteaux et Beauce Val de Loire.

En 2014, une centaine de communes en région Centre dont près d'un quart en Loir-et-Cher, se sont engagées dans la démarche Objectif zéro pesticide. En fin d'année dernière, la municipalité de Saint-Aignan s'engageait dans ce sens, épaulée par l'association Sologne Nature Environnement pour l'organisation d'une exposition sur ce thème.

Onzain a également signé la charte Objectif zéro pesticide en 2013. Dans ce contexte, le CDPNE propose un accompagnement adapté dans les domaines de la sensibilisation et de la communication en direction du public scolaire. Une intervention avec les classes de CE2 et de CM2 sur le thème de l'eau et les pesticides est programmée dans le cadre d'un cycle d'animation, aujourd'hui 25 mars, à l'école élémentaire Maurice-Genevoix de Romorantin.

L'agriculture est de loin la plus consommatrice de pesticides. Les communes et les particuliers le sont également dans l'entretien des voiries, des espaces communaux, des jardins et des parcs. En 2011, 60.000 tonnes de pesticides étaient utilisées sur l'ensemble du territoire, conférant à la France la troisième place mondiale et la toute première en Europe, dans la catégorie des plus gros utilisateurs de ces produits. Rappelons qu'une loi votée en janvier 2014 interdira à partir de 2020 l'usage des pesticides par les collectivités.



Les pesticides sont encore très utilisés par les particuliers et les collectivités.

---

## LA VILLE TOUJOURS ENGAGÉE DANS UNE DÉMARCHE « ZÉRO PESTICIDE »

Depuis 2012, le désherbage manuel est devenu la règle à Blois. Les effets des produits chimiques s'estompent et la pousse a été plus importante cette année, encouragée par un printemps humide et un été ensoleillé. C'est pourquoi les équipes de la Ville sont renforcées y compris cet automne pour supprimer les herbes folles dans les rues et sur les trottoirs et pour éviter que les graines ne reprennent de plus belle au printemps. En plus de la régie de quartier, l'entreprise d'insertion Eurêka a été choisie pour cette tâche. Huit agents sont mobilisés jusqu'au 4 octobre. « Un passage a déjà été réalisé du 15 juillet au 9 août, » précise Hubert Brac de la Perrière, responsable du service propreté. « À chaque fois, nous adaptons les techniques utilisées. »



# Le mot des jardiniers



Dans la continuité d'une démarche visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires mise en place par la commune il y a cinq ans déjà, la charte « Zéro pesticide » vient d'être signée. En remerciement, la nature nous offre la biodiversité : effectivement, les orchidées sauvages sont là, les hérissons, les molènes... On a même vu une morille rue des rapins !

Nous comptons sur vous, Onzainoises et Onzainois, pour tolérer quelques « vagabondes » sur l'ensemble du territoire, au cimetière ou sur le stade, et pour nous suivre sur cette voie. Voici quelques pistes à creuser pour vous passer du chimique : tout d'abord, le paillage BRF (Bois Raméal Fragmenté), notamment associé aux purins, améliore la vie du sol et des plantes. Le paillage minéral quant à lui nous propose toute une palette de possibilités de décoration.

Les plantes naturelles offrent leurs graines gratuites pour végétaliser nos pieds de mur et prendre la place des « indésirables ». Enfin, le désherbage mécanique ou manuel (outils de type binette), à eau chaude ou à flamme directe doit être fait régulièrement et au bon moment, même l'hiver.

Tout cela pour dire que cette pratique, bien que plus contraignante, nous paraît indispensable pour préserver nos ressources et surtout notre santé et celle de nos enfants.

OnzaInfo juin 2013

## Utilisation de produits phytosanitaires

L'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, insecticides...) est réglementée par l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006. Le but de cet arrêté est la préservation des points d'eau afin de protéger l'environnement et notre santé à tous. La commune a signé en 2013 une charte d'engagement « zéro pesticide » pour la

protection de l'environnement. La plaquette que vous venez de recevoir présente ces risques et les solutions alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires. Elle vous aidera ainsi à devenir à votre tour acteur de cette démarche visant à un environnement plus sain, pour une santé meilleure.

OnzaInfo - Flash info N° 20 octobre 2013 - Tirage : 2000 exemplaires - Impression : mairie d'Onzaï - Conception graphique et réalisation : studio-pla@y

OnzaInfo oct 2013



## Cimetière

Peut-on éviter les désherbages longs et fastidieux, diminuer le nombre des interventions durant toute la saison végétative, maîtriser les eaux pluviales ? Face à cette problématique, quelques allées vont être restructurées avec un système d'alvéoles posées sur un géotextile, remplies de granulats. Des noues enherbées viendront paysager et drainer le site. Si le résultat est satisfaisant et le confort amélioré, cet aménagement pourra être étendu.

OnzaInfo déc 2013

# La Chaussée Saint-Victor : la commune s'engage pour le zéro pesticide

NR 19/06/2013



Les élus, le vice-président du CDPNE et un riverain sont dans le quartier Bétrier où l'opération Zéro pesticide a été mise en place.

Depuis ce printemps, les employés communaux n'utilisent plus de pesticide pour supprimer les herbes envahissantes qui poussent dans le quartier Bétrier, situé à l'ouest de la ville de La Chaussée-Saint-Victor, derrière le Carrefour Market. Cette démarche répond à une demande de la population soucieuse du respect de l'environnement et s'inscrit dans la continuité de la politique de la Ville. Depuis le début de ce mandat municipal, l'équipe en place est parvenue à baisser l'utilisation de pesticides de 30 % sur la commune.

Lundi dernier, Jacqueline Gourault, sénateur-maire de La Chaussée-Saint-Victor a signé, en partenariat avec le Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement (CDPNE) et le Fredon Centre (chargé de l'amélioration des bonnes pratiques phytosanitaires), la charte Zéro pesticide.

Dans le quartier concerné, des panneaux indiquent le concept. Cette expérimentation va permettre de voir comment réagit la population et sur les capacités d'intervention des services communaux. « *Nous interviendrons quelques fois par an pour arracher les herbes*, souligne Stéphane Baudu, premier adjoint. *Le but de cette démarche est de l'étendre progressivement à l'ensemble de la ville et de voir comment assurer, malgré tout, l'entretien des rues, en fonctionnant peut-être avec des associations d'insertion par exemple.* »

Cette charte a aussi une visée pédagogique qui consiste à faire comprendre aux habitants qu'il n'est pas utile d'employer des pesticides et qu'il faut accepter quelques herbes sur son trottoir. D'ailleurs, Claude Le Doussal, vice-président du CDPNE, estime qu'il n'existe pas de mauvaises herbes : « *Il n'y a que des herbes concurrentielles. Une herbe est une espèce, un produit de l'évolution qui participe à la biodiversité.* »

En région Centre, près de 90 communes ont à ce jour signé la charte Zéro pesticide, dont une quinzaine en Loir-et-Cher.

C.N.